Bonjour,

L'équipe de la Maison de Santé a jugé nécessaire de faire ce message à nos patients.

Pour freiner la progression de l'épidémie et protéger les plus fragiles, la mesure essentielle consiste à **limiter au maximum les contacts physiques** entre les personnes. Et en particulier à **éviter tout déplacement non indispensable**, surtout dans les endroits « à risque » dont les établissements de santé.

1. **Concernant l'organisation de notre Maison de Santé**

- Les consultations sans rendez-vous sont annulées jusqu'à nouvel ordre depuis le lundi 9 mars.
- **Ne venez pas à la Maison de Santé sans avoir téléphoné avant.**
- Les médecins privilégient à chaque fois que cela est possible les consultations téléphoniques ou les téléconsultations (qui nécessite un smartphone ou un ordinateur avec caméra).
- En cas de téléconsultation, nous vous proposons de lire cette documentation https://www.sante-ra.fr/wp-content/uploads/2019/11/Flyer_Téléconsultation-Patients.pdf . Lorsqu'une téléconsultation est programmée, vous recevez un SMS avec deux liens. Le premier permet de télécharger l'application, le second de vous connecter au moment de la consultation. C'est extrêmement simple.
  Si vous n'êtes pas à 100% (Maternité, Affection de Longue Durée, CMUc…), le règlement de 7,50 € peut se faire en ligne par CB.
- Pour limiter les déplacements, les ordonnances de médicaments sont directement transmises à la pharmacie.
- Pour les autres professions, des adaptations sont également proposées afin de limiter au maximum les risques.

2. **Si vous devez malgré tout venir à la Maison de Santé**

- Les portes d'entrée seront normalement maintenues ouvertes toute la journée.
- **Ne touchez pas aux poignées de portes.**
- **Désinfectez-vous les mains** avec la solution hydro-alcoolique disposée à l'accueil.
- **Si vous toussez : demandez un masque** à l'accueil.
- Si vous avez de la fièvre et/ou que vous toussez, **dirigez-vous vers l'espace d'attente indiqué.**
- A chaque fois que ce sera possible**, si vos enfants ne sont pas malades, ne les amenez pas avec vous.**

3. **De manière générale, si vous n'êtes pas malade**

- **Restez chez vous**, ne sortez que si c'est absolument nécessaire.
- Evitez au maximum les contacts avec vos proches, **en particulier si ce sont des personnes fragiles** (personnes âgées, maladies pulmonaires, maladies cardiaques, diabète).
- Si vous devez rester à la maison pour garder vos enfants, les démarches doivent être faites par votre employeur https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-des-arrets-de-travail-simplifies-pour-les-salaries-contraints-de-garder-leurs-enfants